



**Approuvée** : le 23 juin 2004

**Révisée (Comité LDC)** : le 11 février 2014, le 6 février 2019

**Modifiée** : le 25 mars 2009, le 11 février 2014

Page 1 de 2

Selon l'article 166 de la *Loi sur l'éducation*, le Conseil peut fournir un service de transport à ses élèves mais n'est pas tenu de le faire. Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario reconnaît que la prestation de services de transport aux élèves relevant de sa compétence est nécessaire pour garantir l'égalité d'accès aux écoles du Conseil. Afin de pouvoir assurer le meilleur transport possible avec les octrois identifiés à cette fin et l'utilisation efficace des fonds, le CSPGNO participe à divers partenariats/consortiums de transport.

Le Conseil, l'école, le foyer, les compagnies de transport scolaire et les consortiums partagent la responsabilité de la sécurité des élèves. Des pratiques de sûreté seront intégrées à la conception des parcours, à la détermination de l'emplacement des arrêts et à l'opération des véhicules scolaires. La responsabilité du Conseil quant à la supervision des élèves transportés à bord de véhicules scolaires commence lorsque l'élève monte à bord du véhicule et prend fin au moment où l'élève descend à l'arrêt désigné.

Afin d'obtenir les politiques spécifiques à votre région, veuillez vous référer au site web du consortium approprié :

- Consortium de services aux élèves de Sudbury : [www.businfo.ca](http://www.businfo.ca)
  - École publique Camille-Perron
  - École publique de la Découverte
  - École publique Foyer-Jeunesse
  - École publique Franco-Nord
  - École publique Hélène-Gravel
  - École publique Jean-Éthier-Blais
  - École publique Jeanne-Sauvé
  - École publique Pavillon-de-l'Avenir
  - École secondaire Hanmer
  - École secondaire Macdonald-Cartier
  - École secondaire de la Rivière-des-Français
  
- East of Thunder Bay Transportation Consortium : [www.etbtc.on.ca](http://www.etbtc.on.ca)
  - École publique Franco-Manitou
  - École secondaire Château-Jeunesse
  - École secondaire Cité-Supérieure



**Approuvée** : le 23 juin 2004

**Révisée (Comité LDC)** : le 11 février 2014, le 6 février 2019

**Modifiée** : le 25 mars 2009, le 11 février 2014

Page 2 de 2

- Algoma-Huron Transportation Consortium : [www.ahsts.ca](http://www.ahsts.ca)
  - École publique Écho-des-Rapides
  - École publique l'Escalade
  - École secondaire l'Orée des Bois
  - École secondaire Villa Française des Jeunes

### **RÉVISION**

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.